



Secrétariat général

Monsieur François BAYROU,
Premier ministre,
Hôtel de Matignon
57, rue de Varennes
75007 Paris

Paris, le 24 février 2025

Objet: *Demande de suspension du décret visant à réduire l'indemnisation des salariés en cas d'arrêt maladie*

Monsieur le Premier ministre,

En parallèle de la loi de financement de la sécurité sociale de 2025 adoptée par le Parlement, le ministère du Travail a confirmé ce mercredi 18 février l'intention du gouvernement de réduire l'indemnisation des arrêts de travail des salariés de plus de 20 % en cas de maladie, à compter du 1^{er} avril. La publication de ce décret intervient alors que celui-ci a été unanimement rejeté lors de sa présentation au Conseil de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie, le 7 novembre dernier.

Cette mesure, visant à réduire l'indemnisation de la Sécurité sociale pour les salariés au-delà désormais de 1,4 smic au lieu de 1,8 va lourdement impacter les salariés concernés qui verront leur indemnisation baisser de 360 € brut par mois en cas d'arrêt maladie.

De plus, cette mesure mettra en plus grande difficulté les jeunes en CDD ou récemment insérés sur le marché du travail, ou les salariés ne bénéficiant pas encore d'un régime de prévoyance collective.

Cette perte de revenu va coûter cher à court terme pour le pouvoir d'achat mais à plus long terme affectera également la santé de tous ceux qui ne pourront plus s'arrêter pour cause de maladie.

Monsieur le Premier ministre, ce sujet ayant besoin d'une réelle concertation, Force Ouvrière est prête à l'étudier dans les instances prévues au sein de l'assurance maladie obligatoire et complémentaire et dans l'attente nous vous demandons solennellement de suspendre ce décret avant son application dès le mois d'avril.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Premier ministre, l'expression de ma plus haute considération.

Frédéric SOUILLOT
Secrétaire général